

À Saint-Denis, mercredi 26 mai 2021

À l'attention de M. Daniel AUVERLOT
Recteur de l'Académie de Créteil

À l'attention de M. Antoine CHALEIX
Directeur académique des services départementaux
De l'Éducation nationale en Seine-Saint-Denis

À l'attention de M. Stéphane VAUTIER
Directeur académique adjoint des services de l'Éducation nationale
en Seine-Saint-Denis

s/c de M.
Principal du collège Henri BARBUSSE (Saint-Denis)

Monsieur le Recteur,

Monsieur le Directeur académique,

Monsieur le Directeur académique adjoint,

Dans le cadre du projet de sortie à Meaux (Seine-et-Marne), qui concerne deux classes de troisième, la date du jeudi 3 juin 2021 a été réservée au Musée de la Grande Guerre, par téléphone, dès le mois de novembre 2020. Un *Plan d'Action Éducative*, signé par le chef d'établissement le 27 novembre 2020, a été envoyé à la Mairie de Saint-Denis. Ce document mentionnait la date de la sortie.

Lors du Conseil d'Administration du 8 décembre 2020, le projet a été présenté et adopté à l'unanimité, comme l'atteste le compte-rendu adopté lors du Conseil d'Administration du 11 février 2021.

Jeudi 20 mai 2021, un courriel précisant l'organisation de la sortie scolaire a été envoyé au chef d'établissement : nom des accompagnateurs, horaires de départ et d'arrivée au collège, ainsi que le devis du musée, suivi par l'envoi du devis des autocars vendredi 21 mai 2021.

Dimanche 23 mai 2021, M. [] a écrit un courriel à l'enseignante référente de la sortie pour lui indiquer qu'il ne l'autorisait pas le jeudi 3 juin 2021 et qu'il fallait revoir les prestataires pour convenir d'une autre date. Il n'était alors plus envisageable de réserver un autre créneau à ce moment de l'année : de ce fait, la décision du chef d'établissement aura pour conséquence de priver les élèves des deux classes de troisième concernées d'une sortie pédagogique prévue de longue date.

Nous vous demandons donc d'intervenir auprès du chef d'établissement pour qu'il revienne sur sa décision et qu'il exécute la délibération du Conseil d'Administration, eu égard au cadre réglementaire. En outre, cela contribuerait à apaiser les relations entre la salle des professeurs et la direction.

Les personnels d'enseignement et d'éducation du collège Henri Barbusse (Saint-Denis)